



LA MAIRIE DE MANTES-LA-VILLE
Commune de 20 022 habitants – 350 agents

Au cœur du pôle de développement économique du Projet de territoire du Mantois avec la ZAC
Mantes Université

Vous êtes étudiants ou demandeurs d'emploi

LA VILLE RECRUTE DES ANIMATEURS TOUTE L'ANNÉE
Animateurs en CDD / Vacataires / Saisonniers (vacances scolaires)
pour ses accueils périscolaires et extrascolaires

(H/F)
Poste à pourvoir

Sous la responsabilité du Pôle de l'Éducation

Adresser votre candidature à :
Monsieur le Maire - Hôtel de ville
Route de Houdan
Service des ressources humaines
78711 MANTES-LA-VILLE
Tél : 01.30.98.80.98
01.30.98.55.23
MRecrutement@manteslaville.fr
www.manteslaville.fr

La ville de Mantes-la-Ville propose aux personnes titulaires du BAFD - B.A.F.A ou B.A.F.A en cours, Cap Petite enfance et ayant le statut étudiant et/ou sans emploi, de cumuler des horaires dans les établissements scolaires et dans les A.L.S.H, par le biais de contrat CDD, vacataires ou saisonniers. Je souhaite postuler pour le ou les activités suivantes:

- | | |
|--|--------------------------|
| Animateur extrascolaire | <input type="checkbox"/> |
| Animateur périscolaire | <input type="checkbox"/> |
| Animateur (Titulaire du Bac) étude surveillée | <input type="checkbox"/> |

FICHE DESCRIPTIVE DU POSTE D'ANIMATEUR À L'ANNÉE

Fonction de l'animateur:

Dans le cadre des accueils périscolaires, organisés par la Mairie de Mantes-la-Ville, le Pôle de l'Éducation recrute des animateurs(trices) afin d'encadrer et d'animer l'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Dans ce souci de continuité et d'exigences éducatives, l'animateur périscolaire peut également assurer l'encadrement des enfants durant les temps extrascolaires en intervenant dans les A.L.S.H les mercredi après-midi et vacances scolaires.

Les jours et horaires :

- Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis :
de 7h30 à 8h30 (périscolaire du matin)
de 11h20 à 13h20 (surveillance cantine)
de 15h45 à 19h00 (périscolaire du soir, sauf le mercredi)
- Les mercredis à la demi-journée (11h30-19h) et les vacances scolaires (7h30-19h) pour les A.L.S.H.

Missions et activités de l'animateur :

- Accueillir et prendre en charge les enfants
- Animer les ateliers d'accompagnement à la scolarité
- Réaliser les plannings d'activité en suivant les orientations du service et sous la supervision du coordinateur de sites
- Mettre en place et animer des activités ludo-éducatives
- Accompagner les enfants dans l'organisation et l'autonomie de leurs apprentissages scolaires
- Veiller au respect des règles de vie en collectivité.

Profil et qualités requises :

- Expérience souhaitée en animation avec les enfants dans la mise en place d'un projet d'activité.
- Être à l'aise avec le savoir scolaire et avoir envie de transmettre ce savoir.
- Capacité à établir de bonnes relations avec les enfants et les parents
- B.A.F.A ou B.A.F.A en cours exigé /Cap Petite enfance /ou équivalence
- Disponibilités
- Ponctualité, dynamisme, rigueur et discrétion

Rémunération statutaire horaire

Joindre obligatoirement à cette demande, dûment complétée:

- Photocopie de la carte d'identité recto-verso
- Photocopie de la carte vitale
- Curriculum vitae
- Photocopies des diplômes scolaires (le plus élevé) et diplômes d'animation
- Pour les étudiants, une attestation d'inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION

A transmettre par mail: **MRecrutement@manteslaville.fr**

CANDIDATURE ANIMATEUR 2017-2018

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu et département de naissance :

Pays :

N° S.S :/...../...../...../...../.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Niveau d'étude : Préciser la spécialité :

N° de téléphone portable : fixe :

Adresse mail :

DIPLÔMES OBTENUS (fournir obligatoirement une photocopie)

| DIPLÔMES SCOLAIRES | DIPLÔMES ANIMATION |
|---------------------------|---------------------------|
| 1 | 1 |
| 2 | 2 |
| 3 | 3 |
| 4 | 4 |

DISPONIBILITÉS :

LES TEMPS PÉRISCOLAIRES :

- Accueil matin (7h30-8h30)
- Restaurant scolaire (11h30- 13h30)
- T.A.P. (15h45 - 16h45)
- Etude surveillée (16h45 - 17h45)
- Accueil soir (15h45- 18h00)
- Accueil soir (15h45- 19h00)
- Mercredi en ALSH (11h20-19h00)

LES TEMPS EXTRASCOLAIRES :

Vacances scolaires (7h30-19h) : le temps de travail journalier reste sur une base de 10h maximum).

Quel type d'expérience avez-vous en animation collective (A.L.S.H, colonie):

Avez-vous des spécialités ou hobbies que vous souhaitez pratiquer avec les enfants des structures de la ville de Mantes-la-Ville ?

Exercez- vous une autre activité? OUI NON

si oui, laquelle ?